

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2023

## ORDRE DU JOUR

- |      |  |            |
|------|--|------------|
| 1.   | Désignation du secrétaire de séance  | Page 2     |
| 2.   | Approbation du procès-verbal du conseil du 1 <sup>er</sup> septembre 2023            | Page 2     |
| 3.   | Bâtiments : bilan des travaux d'été à l'école des Bois                               | Page 2 à 3 |
| 4.   | Vente d'une parcelle rue de la Ferronnière   | Page 3 à 5 |
| 5.   | Intramuros : renouvellement de la convention   | Page 5     |
| 6.   | Élus : affiliation à la liste des référents déontologues de l'Association des Maires | Page 5 à 6 |
| 7.   | Personnel : régularisation des horaires d'Adjoints Techniques                        | Page 6     |
| 8.   | Personnel : tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> novembre 2023                   | Page 6     |
| 9.   | Maroc : don solidaire suite au tremblement de terre                                  | Page 6     |
| 10-1 | Divers : servitude de passage eaux usées /eaux pluviales                             | Page 6     |
| 10-2 | Divers : ouverture exceptionnelle des commerces dimanche 12 novembre 2023            | Page 6 à 7 |
| 11.  | Compte-rendu des commissions   | Page 7     |
| 12.  | Calendrier   | Page 8     |

# PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 27 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

**Membres présents** : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD, Céline FROGER.

**Membres absents** : Olivier BACLE (donne pouvoir à Céline FROGER), Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Laetitia COULONNIER (donne pouvoir à Claire BIMIER), Nadine BOURCIER, Valérie DURAND.

**Secrétaire de séance** : Claire BIMIER.

~~~~~

## **1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

## **2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023**

## **3 – BÂTIMENTS : BILAN DES TRAVAUX D'ÉTÉ A L'ÉCOLE DES BOIS**

L'été a été mis à profit pour effectuer deux gros chantiers à l'école publique : Rénovation complète de la tisanerie / salle de préparation du côté des maternels.



Bilan financier :

| <b>INTERVENANT</b>                                                                                                       | <b>MONTANT TTC</b>      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Cuisiniste Schmidt<br>Fournitures, électricité, plomberie (services techniques)<br>Temps services techniques (95 heures) | 7 667<br>1 150<br>2 200 |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                             | <b>11 017</b>           |

Isolation et changement des luminaires d'une classe de maternelle :



Bilan financier :

| <b>INTERVENANT</b>                                                                                                      | <b>MONTANT TTC</b>       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Plafond suspendu Esprit Bat<br>Fournitures luminaires (services techniques)<br>Temps services techniques (82,50 heures) | 3 645,40<br>660<br>1 910 |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                            | <b>6 215,40</b>          |

#### **4 – VENTE D'UNE PARCELLE RUE DE LA FERRONNIÈRE**

En matière d'urbanisme, la politique nationale actuelle est à la préservation des terres agricoles.

Les communes doivent, par l'intermédiaire de leur Plan Local d'Urbanisme, densifier les zones d'habitation et privilégier les espaces encore disponibles au sein de l'enveloppe urbaine.

Le futur PLU-Intercommunal imposera un pourcentage de maisons à réaliser dans cette enveloppe.

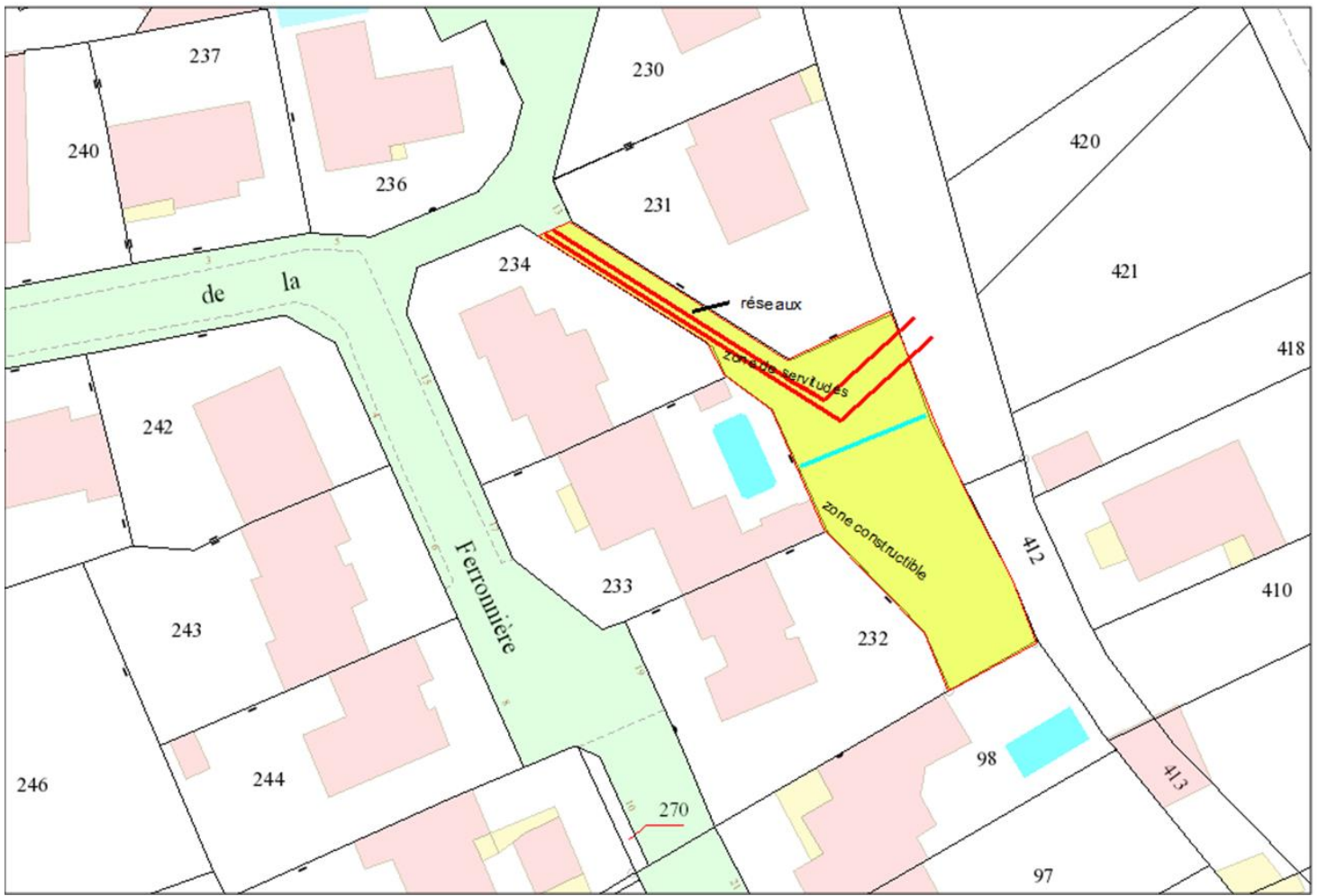


Les propriétaires particuliers sont incités à diviser leur terrain lorsqu'il est possible de le faire et lorsqu'ils souhaitent en vendre une partie constructible.

La commune a recensé également quelques terrains communaux qu'elle pourrait vendre pour accueillir de nouvelles maisons.

Le premier se situe rue de la Ferronnière. Il s'agit d'un délaissé d'un ancien lotissement dont une partie seulement est constructible :





Actuellement, il n'y a pas d'acheteur mais un géomètre va bientôt borner le terrain d'environ 500 m<sup>2</sup>, dont 350 m<sup>2</sup> constructibles.

Le Conseil Municipal doit déterminer le prix de vente.

Il est proposé de retenir le même prix que pour des ventes récentes : 100€/m<sup>2</sup> pour le terrain constructible mais non viabilisé, 8€/m<sup>2</sup> pour la partie non constructible.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** ces propositions de prix, et le principe de la vente de ce terrain.

## **5 – INTRAMUROS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

Depuis 2020, la commune adhère à Intramuros, application par laquelle la collectivité et les associations peuvent informer la population.

Le contrat arrive à son terme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **RENOUVELLE** le contrat. Le coût mensuel reste à 54 € TTC.

## **6 – ÉLUS : AFFILIATION A LA LISTE DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES**

Une loi et un décret de 2022 créent la fonction de référent déontologue de l' élu local.

Il s'agit d'une personnalité qualifiée indépendante, soumise au secret professionnel, chargée de conseiller les élus lorsqu'ils ont un doute les concernant relatif à l'application des principes de la charte de l' élu local. Cette charte émet des principes d'intérêt général, d'impartialité, de responsabilité que doit suivre chaque élu.

L'Association des Maires du Maine-et-Loire a constitué une liste de professionnels référents. Elle la propose à chaque élu du département dont la commune est affiliée.

Chaque élu peut donc saisir directement et gratuitement l'AMF49 pour être mis en relation avec un de ces professionnels. Le coût de ce service est à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de s'affilier à la liste des référents déontologues de l'AMF49.

## **7 – PERSONNEL : RÉGULARISATION DES HORAIRES D'ADJOINTS TECHNIQUES**

- Suite au départ à la retraite de 2 agents du restaurant scolaire, il est proposé de titulariser sur ces postes 2 autres adjoints techniques, déjà titulaires sur des heures de ménage. Leur temps respectif passerait ainsi de 2,15/35<sup>ème</sup> à 9,21/35<sup>ème</sup> et de 6,60/35<sup>ème</sup> à 13,66/35<sup>ème</sup>

- D'autre part, un agent effectue le trajet école privée/restaurant scolaire depuis 8 ans. Son temps serait de 1,53/35<sup>ème</sup>

- Enfin une personne en CDD comme adjoint d'animation à la périscolaire et donnant toute satisfaction, serait titularisée pour 14,19/35<sup>ème</sup>

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** ces projets de titularisation.

## **8 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023**

Suite à ces modifications, l'effectif communal s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> novembre 2023 :

40 titulaires, stagiaires ou CDI (effectif en disponibilité exclus) dont 17 à temps complet, soit 33 équivalents temps pleins ;

7 CDD et 1 apprenti.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ce nouvel effectif.

## **9 – MAROC : DON SOLIDAIRE SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE**

Face à l'ampleur de la crise humanitaire et des dégâts causés par le tremblement de terre du 8 septembre 2023 au Maroc, le gouvernement a activé le FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales).

Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi faire un don en toute sécurité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de faire un don d'un euro par habitant en faveur du Maroc, le nombre de Saint-Légeois étant de 3062 au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

## **10 – 1 DIVERS : SERVITUDE DE PASSAGE EAUX USÉES/EAUX PLUVIALES**

Des canalisations eaux pluviales et eaux usées passent sur une petite parcelle communale dans le lotissement de la Prateria, rue de la Prairie. Cette parcelle doit être vendue à Gambetta Locatif pour régulariser une erreur de géomètre.

Cholet Agglomération demande à acter une servitude de passage des 2 canalisations eaux usées et eaux pluviales, afin qu'elle soit ensuite intégrée dans l'acte de vente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette servitude de passage.

## **10 – 2 DIVERS : OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023**

Selon la loi du 6 août 2015, le maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail jusqu'à 5 dimanches par an.

Pour 2023, la liste de 4 dimanches possibles avait été arrêtée. Aucune ouverture n'a finalement eu lieu mais une date supplémentaire, le 12 novembre, a été sollicitée à titre exceptionnel.

A la majorité absolue de ses membres (13 pour, 1 contre, 1 abstention), le Conseil Municipal **ÉMET** un avis favorable sur la date du dimanche 12 novembre 2023 pour l'ouverture des commerces.

## **11 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### Cadre de vie :

- Bilan des travaux de l'été lors de la dernière réunion de la commission.
- Un bureau de la mairie a été rénové au rez-de-chaussée. Un travail sur l'acoustique reste à faire.
- L'entreprise Cholet TP a été retenue pour la création de places de parking dans le lotissement du Chêne Blanc, pour la réfection du chemin de la Petite Coudraie et pour l'aménagement de la rue d'Anjou.
- Rue d'Anjou, un ralentisseur va être créé devant la Maison de l'Enfance, ainsi que des « coussins berlinois » (dos d'âne). Les entrées du plateau actuel vont être renforcées.
- Système de régularisation du chauffage des bâtiments (école, mairie, pôle culturel et restaurant scolaire). Des devis sont en cours.
- Eclairage public : les modifications sont quasiment toutes opérationnelles : sur les axes principaux, la moitié des lampadaires s'éteindra à 21h et l'autre moitié à 23h.

### Vie sociale :

- Effectifs de la rentrée dans les écoles :  
École des Bois, maternelle 84 enfants (-4) et élémentaire 146 (-8) par rapport à 2022/2023  
École St Charles, maternelle 47 enfants (-2) et élémentaire 84 (-1) par rapport à 2022/2023
- Restaurant scolaire : tous les 361 enfants scolarisés à St Léger y sont inscrits. Grosse fréquentation en ce début d'année.
- Périscolaire : même constat que l'année dernière le service est très fréquenté.
- Centre de loisirs : les camps de cet été ont donné toute satisfaction.
- Maison de l'Enfance : début de la réflexion sur la mise en place d'un conseil consultatif de parents.

### Vie associative et communication :

- Rencontre avec le comité des fêtes et les Amis de Léo pour préparer la fête du boudin et le vide-greniers.
- Spectacle le jeudi 12 octobre à la salle de la Prairie : « La Veillée ». Les inscriptions sont à prendre auprès du Jardin de Verre à Cholet.
- Accueil des nouveaux St Légeois le samedi 30 septembre : 14 familles ont été accueillies par le Conseil Municipal, les services municipaux et certaines associations.
- Conseil Municipal d'Enfants du 16 septembre :
  - Bilan de la fête des CM du 4 juillet. Le spectacle a été apprécié par les enfants.
  - Collecte de jouets (144 kg) par l'association ATIMA.
  - Projet d'une boîte de Noël solidaire en faveur des plus démunis. Les dons seront récoltés sur le marché des dimanches de décembre, ou en Mairie.
  - Projet de boîte aux lettres du Père de Noël.
  - Inauguration de l'hôtel à insectes passage de la gare.
  - Prochaines élections le 7 décembre.



## 12 – CALENDRIER

| OCTOBRE         |    |                                             |                              |
|-----------------|----|---------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Mardi</b>    | 10 | Commission Vie Associative et Communication | 20h00                        |
| <b>Jeudi</b>    | 12 | Théâtre / Itinérances "La Veillée"          | Salle de la Prairie<br>20h00 |
| <b>Dimanche</b> | 15 | Fête du Boudin                              | Toute la journée             |
| <b>Lundi</b>    | 16 | Commission Vie Sociale                      | 18h15                        |
| <b>Lundi</b>    | 16 | Conseil Cholet Agglomération                | 18h30                        |
| <b>Mardi</b>    | 17 | Commission Intercommunalité                 | 19h45                        |
| <b>Dimanche</b> | 29 | Vide greniers des Amis de Léo               | Toute la journée             |

| NOVEMBRE        |    |                                       |                   |
|-----------------|----|---------------------------------------|-------------------|
| <b>Lundi</b>    | 6  | Bureau Cholet Agglomération           | 18h00             |
| <b>Lundi</b>    | 6  | Commission Cadre de Vie               | 20h00             |
| <b>Mardi</b>    | 7  | Commission Intercommunalité           | 19h45             |
| <b>Vendredi</b> | 10 | Conseil Municipal                     | 20h00             |
| <b>Lundi</b>    | 13 | Commission Vie Sociale                | 18h15             |
| <b>Mardi</b>    | 14 | Commission Vie Associative            | 20h00             |
| <b>Mercredi</b> | 15 | Commission Finances                   | 18h15             |
| <b>Samedi</b>   | 18 | Visites des bâtiments                 | RV Mairie à 9h00  |
| <b>Dimanche</b> | 19 | Repas des aînés (salle de la Prairie) | à partir de 12h00 |
| <b>Lundi</b>    | 20 | Conseil Cholet Agglomération          | 18h30             |
| <b>Samedi</b>   | 25 | Visites des bâtiments                 | RV Mairie à 9h00  |
| <b>Samedi</b>   | 25 | CME                                   | 10h30             |
| <b>Lundi</b>    | 27 | Bureau Cholet Agglomération           | 18h00             |
| <b>Mardi</b>    | 28 | Commission Intercommunalité           | 19h45             |